



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2014
Français
Original : chinois

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Association chinoise de planification familiale, organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Le développement des femmes et la protection de leurs droits dans le domaine de la population et de la planification familiale

L'Association chinoise de planification familiale a pour mission de protéger les droits à la santé reproductive, de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'amélioration de la qualité de la vie. À la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire, en 1994, l'Association chinoise de planification familiale a mis en œuvre des projets à grande échelle pour le développement des femmes et la protection des droits des femmes dans tout le pays, qui ont effectivement amélioré les droits des femmes à la planification familiale et à la santé reproductive; elle a fait avancer l'égalité entre les sexes et a rehaussé le statut social et économique des femmes.

A. Réalisations fondamentales

Un moyen efficace de protéger les droits des femmes consiste en l'amélioration du statut social et économique de celles-ci. En 1994, l'Association chinoise de planification familiale a lancé son « Projet pour le bonheur », dont l'objectif était d'aider les mères en difficulté. Ce projet établissait un lien entre la génération de revenu et les services de santé, et a mobilisé des travailleurs de la santé de terrain pour qu'ils mènent des contrôles de santé périodiques et transmettent des connaissances de santé au bénéfice des femmes et des enfants, ainsi qu'en matière de contraception et de contrôle des naissances. Trente millions de femmes ont bénéficié de ce projet, qui a obtenu des résultats clairs dans le rehaussement de leur statut social et économique, et de leur santé.

La Chine possède un vaste territoire. Il est bien clair que le niveau de développement économique et social n'est pas uniforme dans tout le pays. Un grand nombre de projets d'éducation, de sensibilisation et de services ont été menés en s'attachant aux demandes des femmes en matière de planification familiale et de santé reproductive dans des secteurs reculés et des régions occupées par des minorités ethniques. Depuis 1999, l'Association chinoise de planification familiale met en œuvre des projets de publicité et d'explication à grande échelle, centrés sur l'amélioration du niveau de santé et l'attention portée à la santé reproductive dans les régions musulmanes. Ces projets ont gagné l'acceptation des personnalités religieuses, renforcé la sensibilité des communautés musulmanes à la santé et aux services de santé, et amélioré le niveau de la santé maternelle des femmes dans ces régions.

À partir des années 1990, l'Association chinoise de planification familiale a mis en œuvre un projet pour la santé sexuelle et reproductive des adolescents (jeunes de 10 à 24 ans), et a promu, par une formation participative aux compétences de la vie, une éducation entre pairs, des opérations publicitaires et d'explication, la santé reproductive et sexuelle et les droits des jeunes, en particulier des adolescentes. Un service public dénommé « Jeunes en santé » a été créé pour agir dans le domaine de la santé reproductive et sexuelle des jeunes gens, au bénéfice de dizaines de millions de jeunes. La publicité et les campagnes d'explication ont aidé à augmenter l'importance que les agences gouvernementales

et la société accordent à la santé reproductive et sexuelle des jeunes gens, et ont permis de peaufiner et d'améliorer les politiques dans les domaines concernés. En conséquence des efforts de promotion de la santé des jeunes, le niveau de maîtrise des connaissances en matière de santé reproductive s'est amélioré, ainsi que la sensibilité à la planification familiale et aux droits à la santé reproductive et à la participation à cette santé; de même en ce qui concerne la volonté et la capacité de tendre vers l'éducation et le développement pour les filles et les jeunes femmes célibataires. La perception de l'intérêt, et la capacité des instances gouvernementales et des institutions de la planification familiale à offrir des services accueillants pour les jeunes se sont aussi clairement renforcées.

En 2011, l'Association chinoise de planification familiale a lancé un fonds pour les services de santé reproductive, les sommes ainsi collectées devant servir à fournir des conseils et des services de planification familiale et de santé reproductive aux femmes et aux adolescentes. Le fonds apporte une aide considérable à l'application des droits à la planification familiale et à la santé reproductive des femmes et des adolescentes.

Le projet de Participation démocratique à la planification familiale et sa supervision, mis en œuvre par l'Association chinoise de planification familiale par la publicité et l'explication, a élevé le niveau de connaissance de beaucoup de femmes quant à la protection de leurs droits fondamentaux, et a aidé à développer leur sensibilité à défendre leurs droits, ce qui a grandement fait avancer le développement et l'autonomisation des femmes.

En conséquence de la mise en œuvre des nombreux projets qui viennent d'être évoqués, on peut observer une nette amélioration de la sensibilité des femmes et des adolescentes chinoises vis-à-vis de leurs droits dans la sphère de la planification familiale et dans l'application de ces droits.

1. *Mise en valeur continue du droit de savoir*

Une fois le droit de savoir acquis, le public est en position d'apprendre en temps opportun ce que sont les politiques pertinentes du Gouvernement. Par exemple, environ 90 % des femmes sont au courant de la politique d'assistance financière. Le pourcentage de choix éclairé quant à la contraception masculine dépasse 90 %.

2. *Le droit à la vie privée des personnes ayant recours à ces services est protégé, de même que le sens de la confidentialité, et l'action visant à protéger la confidentialité de la part des travailleurs fournissant ces services est en progrès constant*

Lorsque les femmes en âge de procréer sont reçues en consultations gynécologiques, le taux de protection de la vie privée atteint 92 %. La majorité absolue des dossiers sont rigoureusement contrôlés, et les informations sur les services fournis sont de ce fait sûres, fiables et confidentielles.

3. *Avancement notable des droits à la sécurité et au confort des bénéficiaires des services*

Le droit à la sécurité des bénéficiaires des services de planification familiale est protégé. Des visites de suivi efficaces ont amélioré la sécurité des mesures de

contraception. Plus de la moitié des bénéficiaires des services peuvent bénéficier de visites de suivi dans un délai d'un mois.

4. *Respect de la majorité des bénéficiaires des services*

Les bénéficiaires de ces services sont très largement respectés au moment de la prestation. Plus de 90 % des personnes sont reçues pour exposer leur position auprès de travailleurs assurant ces services, avant d'accepter une méthode de contraception. Parmi les bénéficiaires, 98 % estiment que les prestataires de services écoutent attentivement les déclarations des patientes.

B. Domaines à améliorer

1. *La couverture des services doit être élargie aux femmes célibataires*

Le Gouvernement chinois a introduit une politique globale et efficace visant à apporter des services de planification familiale et de santé reproductive d'une grande qualité, accessibles aux femmes mariées en âge de procréer. Cependant il reste encore à ces politiques à prendre en compte les besoins pertinents des femmes célibataires. Ces dernières années, la question des grossesses non désirées et le recours à l'avortement non médicalisé par de jeunes femmes célibataires sont devenus de plus en plus graves, et attendent les ajustements et l'amélioration des politiques gouvernementales qui s'imposent, dans l'urgence.

2. *Promotion du renforcement des capacités de prestation de services*

La capacité des travailleurs à fournir les services doit être davantage améliorée. Les aptitudes à la communication restent faibles. De plus, les méthodes actuelles de prestation de services, conçues pour les femmes mariées en âge de procréer, ne sont pas adaptées aux caractéristiques et aux besoins des jeunes.
